

PROPOSITION DE MODIFICATION DU PROJET DE PSMV
(document graphique)

- METZ 3 en Jurue /2 rue d'Enfer (parcelle 398) :

L'immeuble abritant l'ancienne chapelle Saint-Genest n'est pas protégé en totalité mais bénéficie d'une protection partielle : cette protection, actuellement représentée par un à-plat noir sur la totalité de l'immeuble, doit être identifiée par une étoile noire correspondant à une protection partielle.

Par ailleurs, l'étoile noire représentée sur le portail à l'angle d'en Jurue et de la rue d'Enfer est à supprimer, ce portail n'est pas protégé au titre des monuments historiques.

En revanche, l'étoile blanche présente au niveau du mur séparatif en fond de parcelle (identifiant des éléments patrimoniaux intéressants), est à compléter d'une étoile noire, un de ces éléments étant monument historique (ancienne porte d'entrée donnant sur le 3 en Jurue, réinstallée en décor dans le mur séparatif en limite de parcelle).

